

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 10498 Numéro SIREN : 820 013 852 Nom ou dénomination : AALBORG PORTLAND FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 30/07/2019 sous le numéro de dépôt 79605



20190796052018

DATE DEPOT : 30/07/2019

N° DE DEPOT : 79605

N° GESTION : 2016B10498

N° SIREN : 820013852

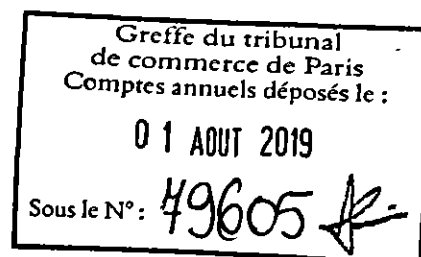
DENOMINATION : AALBORG PORTLAND FRANCE

ADRESSE : 3 rue de Téhéran 75008 Paris

MILLESIME : 2018

.

VACHON & COMPAGNIE



AALBORG PORTLAND FRANCE

3, RUE DE TEHERAN

75008 PARIS

- : - : - : - : - :

COMPTES ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2018

- : - : - : - : - :

*Certifié conforme
à l'original*

AALBORG PORTLAND FRANCE

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)			
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(0)						
Actif Immobilisé							
Frais d'établissement							
Recherche et développement							
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel & outillage industriels		3 102 033	275 990	2 826 043	88,18	3 033 099	83,31
Autres immobilisations corporelles							
Immobilisations en cours							
Avances & acomptes							
Participations évaluées selon mise en équivalence							
Autres Participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
TOTAL (I)		3 102 033	275 990	2 826 043	88,18	3 033 099	83,31
Actif circulant							
Matières premières, approvisionnements							
En cours de production de biens							
En cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis		473 309		473 309	11,42	492 634	10,28
Marchandises							
Avances & acomptes versés sur commandes							
Clients et comptes rattachés		439 264		439 264	10,80	266 964	5,57
Autres créances							
. Fournisseurs débiteurs							
. Personnel							
. Organismes sociaux							
. Etat, impôts sur les bénéfices		1 151		1 151	0,03		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		1 110		1 110	0,03	520 905	10,87
. Autres							
Capital souscrit et appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités		404 391		404 391	9,76	477 105	9,98
Charges constatées d'avance							
TOTAL (II)		1 319 225		1 319 225	31,82	1 757 607	36,89
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)						
Primes de remboursement des obligations	(IV)						
Ecart de conversion actif	(V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)		4 421 258	275 990	4 145 268	100,00	4 790 707	100,00

AALBORG PORTLAND FRANCE

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 10 010)	10 010	0,24	10 010	0,21
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	889 990	21,47	889 990	18,58
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-90 833	-2,18	-62 623	-1,30
Résultat de l'exercice	27 302	0,68	-28 210	-0,58
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	836 469	20,18	809 167	10,89
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	1 650 000	39,80	2 042 098	42,83
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 548 661	37,32	934 338	19,80
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	26 362	0,64	7 582	0,16
. Organismes sociaux	26 855	0,63	18 581	0,39
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	51 591	1,24	548 289	11,44
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	7 130	0,17	854	0,01
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			430 000	8,98
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	3 308 799	79,82	3 981 540	83,11
Ecart de conversion passif				
(V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	4 145 268	100,00	4 790 707	100,00

AALBORG PORTLAND FRANCE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises	5 062 698		5 062 698	77,41	1 129 288	70,47	3 933 412	348,31	
Production vendue biens									
Production vendue services	1 477 108		1 477 108	22,59	473 117	29,53	1 003 991	212,21	
Chiffres d'Affaires Nets	6 538 808		6 538 808	100,00	1 602 403	100,00	4 937 403	308,12	
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation									
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			4 779	0,07	3 193	0,20	1 586	49,67	
Autres produits			4	0,00			4	NB	
Total des produits d'exploitation (I)			6 544 588	100,07	1 605 596	100,20	4 938 992	307,81	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			4 040 310	61,75	1 436 314	90,84	2 603 996	181,30	
Variation de stock (marchandises)			18 325	0,30	-492 634	-30,73	511 959	103,92	
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			1 995 463	30,51	434 091	27,09	1 561 372	359,88	
Impôts, taxes et versements assimilés			10 571	0,16	2 044	0,13	8 527	417,17	
Salaires et traitements			144 755	2,21	103 787	6,48	40 968	39,47	
Charges sociales			82 238	0,85	44 837	2,80	17 401	38,81	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			207 058	3,17	68 934	4,30	138 122	200,37	
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant									
Dotations aux provisions pour risques et charges									
Autres charges			13	0,00	4	0,00	9	225,00	
Total des charges d'exploitation (II)			8 479 731	98,08	1 597 378	99,99	4 882 253	308,86	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			64 857	0,99	8 218	0,51	56 639	88,21	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés					71	0,00	-71	-100,00	
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change			0	0,00					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (V)			0	0,00	71	0,00	-71	-100,00	
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilées			37 554	0,57	38 499	2,28	1 055	2,89	
Différences négatives de change			0	0,00	0	0,00			
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (VI)			37 553	0,67	38 499	2,28	1 056	2,89	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-37 555	-0,58	-38 428	-2,28	-1 127	-3,08	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			27 302	0,42	-28 210	-1,75	55 512	196,78	

AALBORG PORTLAND FRANCE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions Total des charges exceptionnelles (VIII) RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)						
Participation des salariés (IX) Impôts sur les bénéfices (X) Total des Produits (I+III+V+VII)	6 544 588	100,07	1 605 667	100,20	4 938 921	307,59
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	8 517 286	98,96	1 633 677	101,96	4 983 409	298,96
RÉSULTAT NET	27 302	0,42	-28 210	-1,75	55 512	196,78
	Bénéfice		Perte			
Dont Crédit-bail mobilier Dont Crédit-bail immobilier						

ANNEXE AU BILAN DU 31 DECEMBRE 2018

SOMMAIRE

N° ordre		Produites	Non produites	
			N/S	N/A
I	REGLES ET METHODES COMPTABLES	I		
II	IMMOBILISATIONS (N° 2054)	II		
III	AMORTISSEMENTS (N° 2055)	III		
IV	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			N/A
V	IMMOBILISATIONS FINANCIERES			N/A
VI	ECARTS DE REEVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			N/A
VII	VARIATION DE LA RESERVE DE REEVALUATION			N/A
VIII	PROVISIONS (N° 2056)			N/A
IX	ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES (N° 2057)	IX		
X	ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN : ENTREPRISES LIEES	X		
XI	ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN : EFFETS DE COMMERCE			N/A
XII	PRODUITS A RECEVOIR			N/A
XIII	COMPTES DE REGULARISATION			N/A
XIV	CHARGES A PAYER	XIV		
XV	ECARTS DE CONVERSION ACTIF-PASSIF			N/A
XVI	CREDIT-BAIL			N/S
XVII	ENGAGEMENTS FINANCIERS PARTICULIERS	XVII		
XVIII	DETTE GARANTIES PAR DES SURETES REELLES			N/A
XIX	IDENTITE DES SOCIETES-MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE	XIX		
XX	VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES- INTEGRATION FISCALE			N/S
XXI	OBLIGATIONS CONVERTIBLES			N/A
XXII	DIFFERENCES D'EVALUATION SUR ELEMENTS FONGIBLES DE L'ACTIF CIRCULANT			N/A
XXIII	COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL - PARTS DE FONDATEUR	XXIII		
XXIV	REMUNERATION DES DIRIGEANTS	XXIV		
XXV	ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS			N/S
XXVI	VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES			N/S
XXVII	VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN	XXVII		
XXVIII	EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES	XXVIII		

NOTE AUX COMPTES ANNUELS

- :- :- :- :- :

1 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Il a été décidé du transfert du siège social du 36 rue de Turin (75008 PARIS) au 3 rue de Téhéran (75008 PARIS).

2 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

AALBORG PORTLAND FRANCE a pour objet social le stockage et la commercialisation en vrac de ciment portland.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont présentés et évalués selon les normes définies au Code de Commerce, dans les textes pris pour son application.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- la continuité de l'exploitation,
- la permanence des méthodes comptables,
- et l'indépendance des exercices.

Les comptes annuels au 31 décembre 2018 ont été établis en Euros.

3 - PRINCIPALES METHODES UTILISEES ET COMMENTAIRES SUR LES COMPTES

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.1. Immobilisations corporelles

Il s'agit d'un terminal de stockage de ciment mis en service au cours de l'exercice 2017 (Silo 1 et Silo 2).

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée prévisionnelle réelle d'utilisation du matériel et résultant des usages.

Le taux suivant a été retenu :

Matériel industriel	15 ans
---------------------	--------

3.2. Stock de marchandises

Le stock est constitué de produits (ciment), propriété de AALBORG PORTLAND FRANCE à la clôture de l'exercice.

Il a été valorisé en fonction du tonnage de ciment constaté dans les 2 silos et sur la base du dernier coût d'achat.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur de réalisation. La valeur de réalisation est appréhendée à partir des rotations et de l'antériorité des stocks. A ce titre, aucune provision pour dépréciation des stocks n'a été enregistrée.

MCS

3.3. Clients et comptes rattachés

Les créances clients ont été inscrites pour leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée lorsqu'il existe un risque d'irrecouvrabilité.

3.4. Autres créances

Les autres créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.5. Disponibilités

Les disponibilités représentent les soldes débiteurs des comptes « Banques » à la clôture de l'exercice.

3.6. Capital social

Le capital social est constitué de 1 001 actions de € 10 chacune.

3.7. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Parmi les dettes fournisseurs et comptes rattachés figure le montant des factures non parvenues pour un montant de € 456 234.

4 - AUTRES INFORMATIONS

Le montant des engagements de retraite provisionné ou prévu par la convention collective, calculé en fonction du nombre d'employés, de critères d'actualisation et d'espérance de vie, reste non significatif au 31 décembre 2018.

125

Désignation de l'entreprise AALBORG PORTLAND FRANCE										Néant ☐			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
								Consolidation à une immobilisation préparée au cours de l'exercice ou transférée d'une autre catégorie		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		DE		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KJ		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	3 102 033	KT		KU			
	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV		KW		KX			
	Matériel de transport *					KY		KZ		LA			
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB		LC		LD			
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	3 102 033	LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						BO		BM		BT	
		Autres participations						BU		BV		BW	
Autres titres immobilisés						IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières						IT		IU		IV			
TOTAL IV						LQ		LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								OG	3 102 033	OH		OJ	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Régularisations légales * ou dévaluations par suite de dépréciations			
		par virements de poste à poste		par dévaluations à la fin de l'exercice				Valeur d'origine des immobilisations au 1 ^{er} janvier			
		1		2		3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CO		D0		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		
		Inst. gales, agenc. et am. des constructions			IS		MC		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MI		MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. aménagements divers			IU		MM		MN		
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			IW		MS		MT		
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		
	TOTAL III				IY		NO		NH		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		OU		M7	
		Autres participations				IO		OX		OY	
Autres titres immobilisés				II		2B		2C			
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F			
TOTAL IV				I3		NI		NK			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						14		OK		OL	

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise AALBORG PORTLAND FRANCENéant ☐

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CY		EL		EM	
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II		PE		PF		PG	
Terrains				PI		IJ		PK	
Constructions	Sur sol propre			PM		PN		PO	
	Sur sol d'autrui			PR		PS		PT	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions			PV		PW		PX	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ	68 934	QA	207 056	QB	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers			QD		QE		QF	
	Matériel de transport			QH		QI		QJ	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL		QM		QN	
	Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS	
TOTAL III				QU	68 934	QV	207 056	QW	275 990
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)				UN	68 934	UP	207 056	UQ	275 990

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissements fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement TOTAL I	N0	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	N9	N10	N11	N12	N13
Terrains	N14	N15	N16	N17	N18	N19	N20
Constructions	Sur sol propre	N21	N22	N23	N24	N25	N26
	Sur sol d'autrui	N27	N28	N29	N30	N31	N32
	Inst. géol., agenc. et am. des const.	N33	N34	N35	N36	N37	N38
Inst. techniques mat. et outillage	N39	N40	N41	N42	N43	N44	N45
Autres immobilisations corporelles	Inst. géol., agenc. am. divers	N46	N47	N48	N49	N50	N51
	Matériel de transport	N52	N53	N54	N55	N56	N57
	Mat. bureau et inform., mobilier	N58	N59	N60	N61	N62	N63
	Emballages récup. et divers	N64	N65	N66	N67	N68	N69
TOTAL III	N70	N71	N72	N73	N74	N75	N76
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	N77	N78	N79	N80	N81	N82	N83
Total général (I + II + III + IV)	N84	N85	N86	N87	N88	N89	N90
Total général (NP + NQ + NR)	N91	N92	N93	N94	N95	N96	N97
Total général (NS + NT + NU)	N98	N99	N100	N101	N102	N103	N104

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à écaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

115

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AALBORG PORTLAND FRANCE

Néant ☒

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	UJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières (I) *	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III		7B	TY	TZ	UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code de droit des sociétés)

DGFIP N°2057-SD 2019

Désignation de l'entreprise		AALBORG PORTLAND FRANCE		Néant ☐			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	439 264	439 264			
	Créances représentatives de titres (provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie *)	UO					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres	YM	1 151	1 151			
	collectivités	VB	1 110	1 110			
DE L'ACTIF CIRCULANT	publiques	VN					
	Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX	VT	441 525	441 525	VU	VV	
	RENVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE					
		VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'un an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1 650 000	1 650 000			
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 546 861	1 546 861			
Personnel et comptes rattachés		8C	26 362	26 362			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	26 855	26 855			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	51 591	51 591			
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	7 130	7 130			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	3 308 799	3 308 799	VZ		
RENVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	392 096	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

BASE Épargne-comptables (niveau 2018) : État pré-sélecté

MU

ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Annexe X

ACTIF

Clients	€	<u>0</u>
---------	---	----------

PASSIF

Emprunts	€	<u>1 650 000</u>
----------	---	------------------

Fournisseurs	€	<u>788 750</u>
--------------	---	----------------

COMPTE DE RESULTAT

Produits

Revenu agent	€	<u>0</u>
--------------	---	----------

Charges

Intérêts financiers	€	<u>30 199</u>
---------------------	---	---------------

Services de consultance, support	€	<u>30 000</u>
----------------------------------	---	---------------

Autres prestations administratives	€	<u>22 260</u>
------------------------------------	---	---------------

CHARGES A PAYER**Annexe XIV**

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan :	Montant	
	Déductible	Non déductible
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	€ 456 234	
Dettes fiscales et sociales	<u>€ 44 781</u>	<u>€ 1 977</u>
TOTAL	<u>€ 501 015</u>	<u>€ 1 977</u>

DETAIL DES CHARGES A PAYER

Annexe XIV - suite

FOURNISSEURS, FACTURES NON PARVENUES	€	456 234
DETTES FISCALES ET SOCIALES	€	46 758
Personnel, charges à payer	€	26 362
Provision congés à payer	€	13 646
Provision bonus à payer		<u>12 716</u>
	€	<u>26 362</u>
Organismes sociaux, charges à payer	€	13 266
Charges sociales sur congés payés	€	6 100
Charges sociales sur bonus à payer	€	5 722
Formation continue à payer		587
Taxe apprentissage à payer		<u>857</u>
	€	<u>7 544</u>
Etat, charges à payer	€	7 130
CVAE	€	5 153
TVTS		<u>1 977</u>
	€	<u>7 130</u>
TOTAL DES CHARGES A PAYER	€	<u>502 992</u>

ML

**INTEGRATION GLOBALE – CONSOLIDATION
IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE**

Annexe XIX

Les comptes de la société **AALBORG PORTLAND FRANCE** sont
consolidés dans les comptes de :

AALBORG PORTLAND HOLDING A/S

Rordalsvej 44

P.O. Box 165

9220 AALBORG OST

DANEMARK

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Annexe XXIV

La rémunération des cadres dirigeants de la société n'est pas transmise car elle conduirait à communiquer une rémunération individuelle.

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES**Annexe XXVIII**

En Euros	2017	2018	Variation
Capital social	10 010	10 010	-
Prime d'émission	889 990	889 990	-
Report à nouveau	(62 623)	(90 833)	28 210
Résultat 2017	(28 210)	-	(28 210)
Résultat 2018	-	27 302	27 302
Capitaux propres	<u>809 167</u>	<u>836 469</u>	<u>27 302</u>

AALBORG PORTLAND FRANCE

**Société par Actions Simplifiée au capital de 10.010 €
Siège Social : 3 rue de Téhéran
75008 PARIS**

820 013 852 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

EN DATE DU 21 MAI 2019

L'an 2019,

Le 21 mai,

AALBORG PORTLAND A/S, société de droit danois au capital de 100 000 000 DDK, ayant son siège social sis Roerdalsvej 44, 9220 AALBORG EAST, immatriculée sous le numéro 36428112 au Registre des Entreprises de Copenhague, représentée par son Président, Monsieur Bjarne MOLTKE HANSEN, et son Directeur Financier, Monsieur Henning BAEK (Associé Unique de la société AALBORG PORTLAND France),

En présence de Monsieur Michael LUNDGAARD THOMSEN, Président non associé de la société,

Le Cabinet KPMG, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement informé conformément aux statuts et à la loi, des présentes décisions,

Déclare être appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Conventions visées à l'article L. 227-10 et suivants du Code de commerce ;
- Formalités
- Questions diverses

L'Associé Unique déclare en outre que les documents et renseignements prévus par les dispositions légales et réglementaires lui ont été adressés ainsi qu'au Commissaire aux comptes ou tenus à leur disposition au siège pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Associé Unique, après avoir procédé aux rappels ci-dessus, a pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport des gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils leur ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, il donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des Impôts, l'Associé Unique prend acte qu'il n'y a eu des dépenses ou charges visées à l'article 39 dudit code au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2018 à hauteur de 9 445 €.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique approuve la proposition du Président et, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice comptable de 27 302 €, décide de l'affecter en totalité au compte « Report à Nouveau » qui passe ainsi de de (90 833 €) à (63 531 €).

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre de l'exercice précédent.

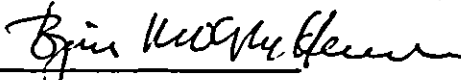
TROISIÈME DÉCISION

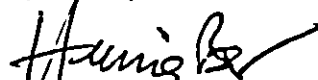
L'Associé Unique, constate que des conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Aucune convention nouvelle n'a été signée en 2018.

QUATRIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toute formalité de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.


AALBORG PORTLAND A/S
Représentée par M. Bjarne MOLTKE HANSEN


AALBORG PORTLAND A/S
Représentée par M. Henning BAEK



KPMG Audit
Domaine de Pelus
11 rue Archimède
33692 Mégnac Cedex
France

Téléphone : +33 (0)5 56 18 81 81
Télécopie : +33 (0)5 56 18 81 83
Site internet : www.kpmg.fr

AALBORG PORTLAND FRANCE S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018
AALBORG PORTLAND FRANCE S.A.S.
3, rue de Téhéran - 75008 Paris
Ce rapport contient 25 pages
Référence : EJ-192-94

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à direction et
conseil de surveillance
inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92068 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG Audit
Domaine de Pelus
11 rue Archimède
33692 Mègnac Cedex
France

Téléphone : +33 (0)5 56 18 81 81
Télécopie : +33 (0)5 56 18 81 83
Site internet : www.kpmg.fr

AALBORG PORTLAND FRANCE S.A.S.

Siège social : 3, rue de Téhéran - 75008 Paris
Capital social : € 10.010

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Associé unique de la société AALBORG PORTLAND FRANCE S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AALBORG PORTLAND FRANCE S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'Associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies



AALBORG PORTLAND FRANCE S.A.S.
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
15 mai 2019

ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Mérignac, le 15 mai 2019

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Eric Junières
Associé